

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/143 du 9/2/1982
/MTPS.DGTFP.DFP/22042/87
Portant intégration et nomination de Monsieur DAMBOU Maurice dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général de fonctionnaires;
(/u le décret n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires,
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.12.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 1756/MEN-DGEOC-DOB du 5 Juin 1981 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30.9.1967 sus-visé, Monsieur DAMBOU Maurice, né le 22 Octobre 1956 à Pointe-Noire titulaire de la Licence es Lettres, section : Histoire obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

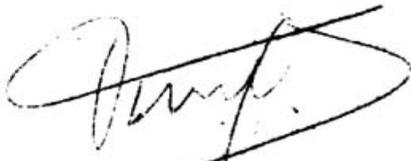
ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981- 1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin./-

BRAZZAVILLE, le 9 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

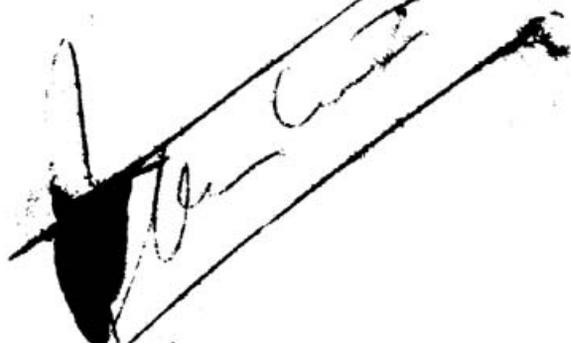


Antoine NDINGA-SBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

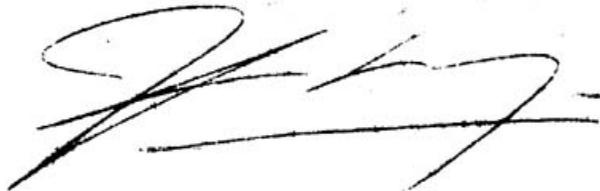


Bernard COMBO MATSIONA.-



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F 1
- M.E.N. 1
- DPAA 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2.